

Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relative aux frais de déplacement des professionnels de santé

Délibération n° BUR. – 10 – 12 mars 2012 – Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relative aux frais de déplacement pour les actes réalisés au domicile du malade.

Par lettre en date du 16 janvier 2012, notifiée le 18 janvier 2012, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, d'une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relative aux frais de déplacement des professionnels de santé.

L'UNCAM souhaite modifier l'article 13 de la nomenclature générale des actes professionnels, figurant au Livre III de la liste des actes et prestations concernant les frais de déplacement pour les actes effectués au domicile du malade.

L'UNOCAM est favorable à cette proposition de modification de la nomenclature qui participe de l'harmonisation des règles de facturation des professionnels de santé et vient confirmer une jurisprudence constante.

Délibération adoptée à l'unanimité